



Angles

1

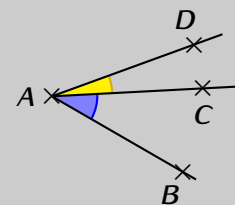
Rappels



DÉFINITIONS

Deux angles ont toujours un côté et un sommet communs, mais sont situés de part et d'autre de ce côté commun.

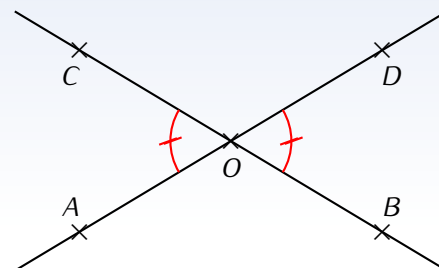
Deux angles (pas forcément adjacents) sont si la somme de leur mesure vaut 90° , et si elle vaut 180° .



DÉFINITION

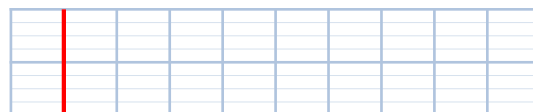
Deux angles sont lorsque :

- ils ont le même sommet,
- leurs côtés sont dans le prolongement l'un de l'autre.



RÈGLE

Deux angles opposés par le sommet ont la même mesure.



2

Angles alternes-internes et angles correspondants



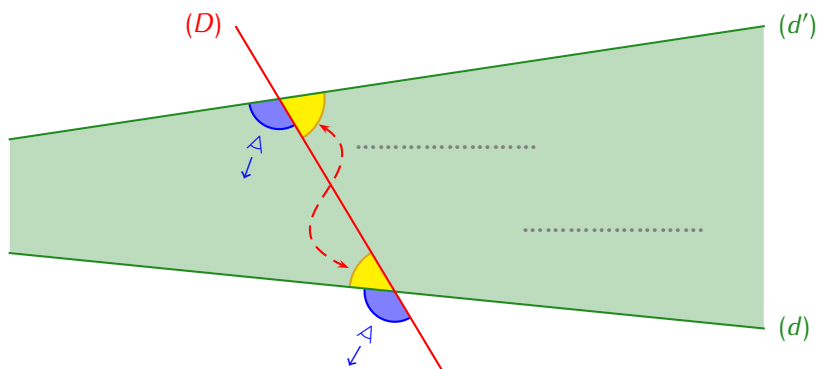
DÉFINITIONS

Deux droites (d) et (d') coupées par une 3^e droite sécante (D) définissent des angles

- ◇ : ils sont car situés "entre" (d) et (d') , et car situés de part et d'autre de la droite (D) .
- ◇ : ils sont orientés de la même manière, c'est-à-dire "regardent au même endroit".

Remarque : ils vont toujours par deux et n'ont jamais le même sommet.

d'angles (une paire est dessinée en bleu) :



Réciproquement, si deux angles alternes-internes (ou correspondants) ont la même mesure, alors les droites sur lesquelles ils reposent sont parallèles.